

Des économies résilientes et un avenir assuré pour les PEID

Infrastructures pour des États Insulaires Résilients (IRIS) **2ème appel d'offres** : Action pour le climat, intégration de la résilience et renforcement des données pour des infrastructures résilientes et inclusives



Sommaire

Résumé des informations essentielles	4
1. Contexte	6
1.1 À propos de la CDRI	6
1.2 À propos d'IRIS	6
2. 2ème Appel d'offres IRIS	7
2.1 Besoin et objectif	7
2.2 Portée géographique	7
2.3 Critères des offres	7
2.4 Processus de candidature	11
2.5 Qui peut candidater ?	12
2.6 Attribution et calendrier	13
2.7 Suivi, évaluation et leçons apprises	14
2.8 Critères de sélection	14

Résumé des informations essentielles

La coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes (CDRI) est un partenariat de gouvernements nationaux, d'agences et de programmes des Nations Unies, de banques multilatérales de développement et de mécanismes de financement, du secteur privé et d'instituts de recherche et d'enseignement qui vise à promouvoir la résilience des systèmes d'infrastructures nouveaux et existants aux risques climatiques et de catastrophe visant à favoriser le développement durable. Le Fonds d'Accélération de la Résilience des Infrastructures (IRAF) est le Fonds Fiduciaire Multipartenaires (MPTF) de la CDRI, créé avec le soutien des Nations Unies, pour mettre en œuvre la vision et le plan de travail stratégique de la coalition.

Infrastructure pour des États Insulaires Résilients (IRIS) est un programme phare de la CDRI. IRIS aspire à doter les Petits États Insulaires en Développement (PEID) des connaissances, des outils et des partenariats nécessaires pour établir des infrastructures résilientes aux catastrophes et au climat. Conformément aux principes directeurs d'IRIS en matière de curation conjointe, de complémentarité, de capacités d'absorption institutionnelles et d'inclusion sociale, le 2ème appel d'offres visera à doter les agences gouvernementales compétentes des PEID du soutien technique et des produits de connaissances nécessaires pour promouvoir des infrastructures résilientes. Par cet appel d'offres, IRIS vise à atteindre l'objectif principal de favoriser des économies résilientes et un avenir assuré pour les PEID.

Ce que nous finançons

Portée géographique : Ouvert à tous les 57 PEID¹

Champ thématique : Les propositions de projet sur le thème « Action pour le climat, intégration de la résilience et renforcement des données pour des Infrastructures résilientes et inclusives » sont éligibles dans le cadre de cet appel. Les candidats peuvent proposer des interventions qui soutiennent la résilience des infrastructures dans les PEID à travers des politiques et des cadres réglementaires, la préparation de projets, la mobilisation de ressources, des capacités de gestion et de mise en œuvre des projets et le renforcement des systèmes de données. La construction d'infrastructures ou les achats d'équipements ne sont pas éligibles. (Voir la section 2.3.5 pour plus de détails)

Domaine sectoriel : Les propositions de projet contribuant au renforcement des infrastructures résilientes et inclusives peuvent s'appliquer à un ou plusieurs secteurs. Ces secteurs pourraient concerner les transports (aéroports, ports maritimes, routes et chemins de fer), l'énergie, les télécommunications, l'eau, les infrastructures de santé et d'éducation. (Voir la section 2.3.3 pour plus de détails)

Valeur et durée du financement : Un maximum de huit millions de dollars américains (8 000 000 USD) a été budgété pour le 2ème appel d'offres IRIS par le biais du Fonds d'Accélération de la Résilience des Infrastructures du CDRI (IRAF). Les projets seront sélectionnés sur une base concurrentielle. Selon l'échelle de mise en œuvre et la portée de l'impact, un projet d'un seul pays peut aller de 150 000 à 500 000 dollars et un projet régional/ multinational (au moins 3 PEID) peut aller jusqu'à 750 000 dollars. La durée de la mise en œuvre du projet proposé peut aller de 18 à 24 mois.

¹ La liste complète des 57 PEID est consultable sur : <https://www.un.org/ohrlls/content/list-sids>

Qui peut candidater ?

Les offres approuvées par les ministères ou agences gouvernementales nationales ayant pour mandat d'entreprendre la planification, le financement ou la mise en œuvre de la résilience aux catastrophes/au climat et/ou des infrastructures (dans un ou plusieurs secteurs d'infrastructure) doivent être élaborées et soumises par les organisations participantes éligibles.

Les organisations participantes éligibles sont des organisations locales, nationales, régionales ou internationales légalement enregistrées, y compris, mais sans s'y limiter :

- Organisations des Nations Unies
- Organisations et agences de coopération internationales et banques de coopération multilatérale
- Organisations non gouvernementales locales et internationales (ONG/ ONGI)
- Organisations intergouvernementales (OIG)
- Organisations communautaires (OC)
- Organisations de la société civile (OSC)
- Organisations des peuples autochtones (IPO)
- Universités d'état et autres établissements universitaires
- Instituts de recherche et groupes de réflexion à but non lucratif

Processus de candidature

Processus : La demande suivra un processus en une seule étape au cours duquel les offres doivent être déposées via la plateforme de gestion de fonds MPTF (voir <https://iris.cdri.monde> pour le lien vers la plateforme).

Calendrier : L'appel d'offres sera annoncé à la 4ème Conférence internationale des PEID (27-30 mai 2024) et les offres seront acceptées jusqu'au 31 août 2024, 23h59 IST. Les projets sélectionnés seront annoncés lors de la COP29 en novembre 2024.

1. Contexte

1.1 À propos de la CDRI

La coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes (CDRI) est un partenariat de gouvernements nationaux, d'agences et de programmes des Nations Unies, de banques multilatérales de développement et de mécanismes de financement, du secteur privé et d'instituts de recherche et d'enseignement qui vise à promouvoir la résilience des systèmes d'infrastructures nouveaux et existants aux risques climatiques et de catastrophes visant à favoriser le développement durable. Le Fonds d'Accélération de la Résilience des Infrastructures (IRAF) est le Fonds Fiduciaire Multipartenaires de la CDRI, créé avec le soutien des Nations Unies, pour mettre en œuvre la vision et le plan de travail stratégique de la coalition.

La CDRI promeut le développement rapide d'infrastructures résilientes pour répondre aux impératifs des objectifs de développement durable (ODD) d'élargir l'accès universel aux services essentiels, pour la prospérité et le travail décent.

1.2 À propos d'IRIS

Les Petits États insulaires en Développement (PEID) sont un mélange hétérogène de 57 pays situés dans les Caraïbes, le Pacifique et les régions de l'Atlantique et de l'océan Indien.

La plupart des PEID se caractérisent par une faible population et des territoires qui sont les plus exposés et les plus vulnérables aux risques géophysiques et hydrométéorologiques. Les effets du changement climatique, y compris, mais sans s'y limiter, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, sont susceptibles d'affecter les investissements actuels et futurs dans les infrastructures. Les PEID sont également confrontés à des défis sans précédent qui sont propres à leur géographie, tels que des faibles populations dispersées et un bassin limité de main-d'œuvre qualifiée entraînant des besoins d'investissement par habitant plus élevés pour les services d'infrastructure, et une densité de population élevée dans certaines régions entraînant une pression intense pour la planification de l'utilisation des terres. En raison de leur éloignement, en cas de catastrophe, le temps d'accès et le coût de l'acheminement de l'aide sont élevés.

Ancrée sur la Voie des Modalités d'Action Accélérées des Petits États Insulaires en Développement (Voie à suivre de SAMOA 2014-2024), l'initiative Infrastructures pour des États Insulaires Résilients (IRIS) a été lancée lors du sommet des dirigeants mondiaux à la COP26. IRIS aspire à doter les PEID des connaissances, des outils et des partenariats nécessaires pour établir des infrastructures résilientes aux catastrophes et au climat. Créée conjointement par les PEID et la CDRI, l'IRIS a été conçu selon les cinq principes directeurs suivants :

- 1) **Création conjointe et axée sur la demande** – Travaillera avec les PEID pour identifier les opportunités de partenariat et de collaboration technique afin de renforcer les systèmes promouvant les infrastructures résilientes.
- 2) **Complémentarité** – Créera de manière proactive des synergies avec les initiatives passées, en cours et planifiées qui soutiennent les infrastructures résilientes aux catastrophes et au climat dans les PEID.

- 3) **Capacité d'absorption et propriété** – Examinera la capacité d'absorption des PEID tout en concevant des initiatives spécifiques et cherchera simultanément à renforcer leur capacité. IRIS s'efforcera de favoriser l'appropriation et le leadership des PEID dans ces initiatives.
- 4) **Flexibility** – Aura une flexibilité dans le choix des projets, des zones géographiques, des pays, etc. grâce à un financement ou à un soutien en nature tel que le déploiement d'experts, de services techniques et de produits du savoir.
- 5) **Inclusion, équité et respect de la diversité** – Étendra le soutien à tous les PEID, quel que soit leur statut d'adhésion à la CDRI. IRIS sera basée sur des principes d'équité afin que les pays les plus vulnérables aient un accès prioritaire à un soutien technique et financier.

IRIS continuera de contribuer à l'Accord d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID (2024-2034) pour obtenir des résultats étroitement liés qui peuvent contribuer à la construction d'infrastructures résilientes, durables et inclusives dans les PEID :

Résultat 1: Amélioration de la résilience des infrastructures des PEID au changement climatique et aux risques de catastrophe

Résultat 2: Renforcement des connaissances et des partenariats sur l'intégration de la résilience dans les infrastructures des PEID

Résultat 3: Promotion de l'égalité des sexes et de l'inclusion des personnes handicapées grâce à des infrastructures résilientes dans les PEID

La CDRI s'engage à travailler avec les PEID. Dans le cadre du 1er appel d'offres d'IRIS, un soutien technique est fourni à 13 pays insulaires par le biais d'initiatives telles que l'amélioration des systèmes d'alerte précoce multirisques, la modernisation des codes du bâtiment locaux et l'amélioration de la résilience des sources d'énergie renouvelables (voir <https://iris.cdri.world/projects> et <https://mptf.undp.org/fund/irf00> pour plus d'informations).

2. 2ème Appel d'offres IRIS

2.1 Besoin et objectif

Le besoin de données pour améliorer le processus de prise de décision éclairée, des connaissances techniques pertinentes au niveau local et des processus et outils adaptés aux besoins est apparu comme une priorité à la suite de vastes consultations sur les infrastructures résilientes aux catastrophes avec les parties prenantes des PEID. Reconnaisant que le document final de projet SIDS4 est le plus récent appel à l'action des PEID, le 2e appel d'offres a été conçu pour soutenir les priorités définies dans le document, à savoir, soutenir les initiatives liées à « l'action climatique, l'intégration de la résilience et le renforcement des données pour une infrastructure résiliente et inclusive ». Les projets à soutenir dans le cadre du 2e appel IRIS viseront à doter les agences gouvernementales concernées des PEID du soutien technique et des produits de connaissance nécessaires pour promouvoir des infrastructures résilientes, dans le but de favoriser des économies résilientes et un avenir assuré pour les PEID.

2.2 Portée géographique

L'appel d'offres est ouvert aux 57 PEID. Les propositions de projets présentées par les organisations participantes éligibles doivent être approuvées par les ministères ou agences des gouvernements

nationaux ayant pour mandat d'entreprendre des interventions de renforcement de la résilience aux catastrophes/au climat et/ou d'entreprendre la planification, le financement ou la mise en œuvre d'infrastructures (dans un ou plusieurs secteurs d'infrastructure). Les universités, les organisations de la société civile et les organisations régionales/internationales peuvent être considérées comme organisations participantes éligibles pour l'action proposée. Une proposition conjointe d'actions multinationales/ régionales pourra également être soumise. Une proposition de projet régional/multinational doit être approuvée par les agences gouvernementales d'au moins 3 PEID où les interventions sont proposées pour être mises en œuvre.

2.3 Critères des offres

2.3.1 Généralités

Les projets proposés dans le cadre du 2ème appel d'offres d'IRIS doivent répondre aux critères généraux suivants :

- Les projets dans le cadre de cet appel devront aider les gouvernements des PEID à développer et / ou à réaliser leur vision à long terme sur la résilience aux catastrophes et au climat. L'appropriation par le gouvernement est essentielle pour mener les interventions du projet conformément aux priorités de développement nationales et régionales.
- Les projets peuvent aider les gouvernements respectifs à piloter des initiatives de résilience des infrastructures qui pourraient être reproduites ou étendues à d'autres géographies. Les projets devront contribuer à l'objectif global de partage des connaissances entre les PEID.
- Les propositions de projet peuvent être alignées sur les projets de résilience des infrastructures qui ont un potentiel de renforcement des partenariats ou l'augmentation des options de cofinancement.
- Les propositions de projet doivent démontrer leur alignement et leur complémentarité avec les engagements internationaux tels que l'Accord de Paris/les Contributions déterminées au niveau national, le Cadre de Sendai, les ODD et promouvoir la résilience des infrastructures aux catastrophes et au climat.
- Les propositions de projet doivent démontrer qu'elles sont alignées sur les principes et normes internationaux de base en matière de qualité des infrastructures, tels que les Principes du G20 pour les investissements dans des infrastructures de qualité et/ ou les principes régionaux pertinents tels que les principes d'infrastructure de qualité du Pacifique.
- L'égalité des sexes, le handicap et l'inclusion sociale devront être intégrés de manière appropriée dans les projets proposés.
- Les projets doivent garantir que les actifs d'infrastructure conçus avec le soutien des fonds sont construits, gérés et entretenus de manière à être résilients à un niveau qui réponde de manière appropriée aux risques de catastrophe et climatiques et, dans la mesure du possible, favorisent la résilience des communautés.
- Les projets proposés peuvent également concerner l'intégration de la résilience dans une initiative d'infrastructure en cours ; les interventions peuvent en être au stade de l'idéation, de la conception, de la mise en œuvre, de l'apprentissage ou de l'évaluation.
- Les projets proposés devront se concentrer sur le renforcement de la gouvernance des infrastructures et contribuer à la construction d'un avenir résilient, inclusif et durable.

2.3.2 Champ thématique

L'appel d'offres soutiendra des projets sur le thème « **Action pour le climat, intégration de la résilience et renforcement des données pour des infrastructures résiliente et inclusive** ». Les propositions de projet qui soutiennent l'adaptation au climat et la résilience des infrastructures dans les PEID sont éligibles sous ce thème et les interventions peuvent concerner les sous-thèmes suivants. Les domaines d'intervention possibles indiqués sous chacun des sous-thèmes ci-dessous sont indicatifs et non exhaustifs:

1. Politiques et cadres réglementaires

- Intégrer les risques de dangers multiples et climatiques dans les politiques, réglementations, normes et cadres de planification régissant le cycle de vie des infrastructures résilientes, de la conception et de la mise en œuvre à l'exploitation et à la maintenance
- Élaborer et mettre en œuvre des méthodologies / outils / cadres pour évaluer/ analyser les politiques gouvernementales, les cadres réglementaires et les besoins en ressources afin d'intégrer la résilience dans les projets d'infrastructure
- Aider les décideurs politiques et les régulateurs à intégrer la résilience dans les investissements dans les infrastructures, y compris les plans de développement sectoriel et la conception tarifaire pour le recouvrement des investissements en résilience
- Adapter les politiques et les cadres de résilience des infrastructures pour renforcer l'inclusion des femmes, des personnes handicapées et des groupes défavorisés et vulnérables

2. Préparation du projet

- Soutenir la conception et la planification de projets grâce à l'intégration des informations sur les risques climatiques et de catastrophe et la vulnérabilité sociale pour une infrastructure résiliente
- Développer des données nationales sur les risques et la vulnérabilité des infrastructures et les vulnérabilités sociales, économiques et environnementales pour un accès libre et ouvert et une utilisation par le public
- Réaliser des études de préfaisabilité et de faisabilité pour la construction d'infrastructures résilientes, la modernisation ou la mise à niveau de projets
- Intégrer des mesures pour améliorer la bancabilité des projets en traitant les risques de catastrophe et climatiques dans les projets d'infrastructure

3. Mobilisation des ressources

- Soutenir l'expansion des possibilités de financement et l'accélération des investissements par la promotion d'instruments financiers, la collaboration public-privé et la conception de systèmes d'incitation à l'accès au financement pour des infrastructures résilientes
- Soutenir les mécanismes de financement tels que l'amélioration du crédit, le financement mixte, les obligations de résilience etc. pour mobiliser des capitaux des secteurs public et privé pour intégrer la résilience dans les projets d'infrastructure.
- Promouvoir le financement pré-arrangé en utilisant des mécanismes de financement des risques de catastrophe pour la restauration et la reconstruction après une catastrophe afin de réduire les risques financiers

4. Capacités de mise en œuvre et de gestion

- Développer les capacités de gestion de projet pour la gestion de la conception, les achats et la gestion de la qualité pour des projets d'infrastructure résilients
- Renforcer les capacités des unités de gestion de projet pour intégrer la résilience tout au long du cycle de l'infrastructure
- Développer des systèmes d'aide à la prise de décision sectorielle pour renforcer la résilience, en ciblant les propriétaires d'actifs, les gestionnaires de services publics et les ingénieurs dans un ou plusieurs secteurs d'infrastructure
- Mettre en place un inventaire des actifs et un atlas des vulnérabilités pour une prise de décision éclairée par les risques (pour un ou plusieurs secteurs d'infrastructure)
- Renforcer l'intégration de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans la mise en œuvre des projets

5. Renforcement des données

- Établir des partenariats et des cas d'utilisation spécifiques pour les données disponibles/ approfondir les ensembles de données mondiaux existants afin de générer des informations à haute résolution pour les PEID (par exemple, l'index de modélisation des risques pour les infrastructures et la plateforme d'indice de résilience de la CDRI [<https://giri.unepgrid.ch/>] et d'autres plates-formes en accès libre et ouvert)
- Développer et piloter des stratégies de collecte et de gestion de données pour intégrer les informations d'alerte précoce, météorologiques, climatiques et océaniques tout au long du cycle de vie de l'infrastructure
- Enrichir les bases de données avec des données désagrégées pour surveiller le niveau des services d'infrastructure pour les femmes et les filles, les personnes handicapées et les groupes défavorisés
- Augmenter les capacités pour renforcer l'infrastructure nationale et les systèmes nationaux de données pour une planification et une formation tenant compte des risques afin de générer/utiliser des informations climatiques pour les secteurs des infrastructures
- Concevoir une architecture politique et/ou technologique pour renforcer ou établir des systèmes d'alerte précoce pour des services d'infrastructure résilients avec des avantages mutuels potentiels pour les communautés
- Promouvoir la coopération inter et intra-PEID autour des services de données météorologiques, climatiques et océaniques pour une infrastructure résiliente

2.3.3 Secteurs concernés

Les propositions de projet soumises pour financement doivent s'aligner sur un ou plusieurs des secteurs d'infrastructure suivants :

- 1) **Transports** : Les aéroports, les ports maritimes, les routes et les chemins de fer sont des artères pour les PEID, permettant la circulation des marchandises, des services et des individus soutenant les entreprises, le commerce, l'alimentation, la sécurité énergétique et le tourisme, tous des moteurs clés de la croissance économique. Les aéroports et les ports maritimes sont également les principaux moteurs des liens socio-économiques et de la connectivité régionale et inter-îles.
- 2) **Energie** : L'approvisionnement en électricité est essentiel pour améliorer la qualité de vie et pour soutenir les entreprises et les activités économiques, y compris le tourisme. Lors d'événements

dangereux, un approvisionnement en électricité fiable peut assurer la continuité d'autres systèmes tels que l'approvisionnement en eau ou les communications. Les projets soutenant la résilience dans les interventions de transition énergétique/ énergies renouvelables sont encouragés.

- 3) **Télécommunications:** Les technologies de l'information et de la communication sont une composante essentielle du bien-être social et des activités économiques, car les services d'infrastructure tels que les transports, la santé, l'éducation et le tourisme en dépendent fortement. Cela pourrait inclure des propositions sur les communications d'urgence pour renforcer la résilience des télécommunications.
- 4) **Eau:** La protection des infrastructures et des ressources en eau est essentielle au développement économique et aux moyens de subsistance des communautés des PEID. Cela inclurait, mais sans s'y limiter, des propositions de projets sur les infrastructures côtières, la résilience des infrastructures dédiées à la sécurité de l'eau, aux impacts de l'intrusion d'eaux salines, à la gestion des eaux usées, à l'irrigation et aux ressources en eau, etc.
- 5) **Santé et éducation :** La continuité des services de santé et d'éducation pendant et après un événement dangereux est essentielle au bien-être des communautés. Cet appel à propositions soutiendra également des projets visant à renforcer la résilience des systèmes d'infrastructures de santé et d'éducation.

2.3.4 Valeur et durée du financement

Selon l'ampleur de la mise en œuvre et l'étendue de l'impact, un projet d'un seul pays peut aller de 150 000 à 500 000 dollars et un projet régional/ multinational (au moins 3 PEID) peut aller jusqu'à 750 000 dollars. La durée maximale de mise en œuvre devra être de 24 mois.

2.3.5 Exclusions

Cet appel d'offres ne soutiendra pas la construction, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des actifs d'infrastructure physique dans les PEID. Le champ d'application est limité au renforcement institutionnel, au soutien technique et aux études. Les fonds de cet appel d'offres ne peuvent pas être utilisés pour l'acquisition de biens et d'actifs matériels à titre principal. Tous les biens achetés doivent avoir un lien direct avec les résultats du projet. La justification de tout achat proposé sera évaluée dans le cadre du processus de sélection. Les exemples suivants illustrent des propositions de projets qui ne seront pas admissibles au financement dans le cadre de cet appel :

- Achat d'équipements pour les centres d'opérations d'urgence
- Amélioration des abris d'urgence pour la réponse aux ouragans
- Construction de digues hybrides
- Campagnes de sensibilisation de la communauté
- Achat d'équipement de système d'alerte précoce ou pour son installation
- Réponse/Secours en cas de catastrophe par transfert direct d'espèces

2.4 Processus de candidature

La candidature suivra un processus en une seule étape. Les offres répondant au 2ème appel d'offres IRIS doivent être rédigées et déposées via la Plateforme de Gestion des Fonds MPTF (voir <https://iris.cdri.world> pour le lien vers la plateforme).

2.5 Qui peut candidater ?

Les propositions de projet doivent être approuvées par les ministères ou agences des gouvernements nationaux ayant pour mandat d'entreprendre la planification, le financement ou la mise en œuvre de la résilience aux catastrophes/au climat et/ou des infrastructures (dans un ou plusieurs secteurs d'infrastructure). Les offres doivent être élaborées et déposés par des organisations participantes qui sont légalement enregistrées en tant qu'organisations locales, nationales, régionales ou internationales, y compris, mais sans s'y limiter :

- Organisations des Nations Unies
- Organisations et agences de coopération internationales et banques de coopération multilatérale
- Organisations non gouvernementales locales et internationales (ONG/ ONGI)
- Organisations intergouvernementales (OIG)
- Organisations communautaires (OC)
- Organisations de la société civile (OSC)
- Organisations des peuples autochtones (IPO)
- Universités d'état et autres établissements universitaires
- Instituts de recherche et groupes de réflexion à but non lucratif

2.5.1 Eligibilité des organisations participantes

Les organisations participantes sont des organisations désignées qui sont éligibles à devenir récipiendaire principal/ bénéficiaire principal du Fonds pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de l'appel d'offres IRIS.

Pour être considérées éligibles à cet appel d'offres, les organisations doivent remplir les critères suivants :

- L'organisation participante doit être une organisation locale ou avoir une présence dans le pays dans lequel les activités à mettre en œuvre sont proposées ou avoir un partenaire local dûment enregistré dans le cadre du consortium demandant les fonds.
- L'organisation participante doit avoir une expérience et des capacités significatives dans la mise en œuvre de projets d'envergure et d'ampleur similaires.
- Une micro-évaluation de l'Approche Harmonisée Valide pour les Transferts Monétaires (HACT)² et des capacités documentées pour respecter les normes en matière de prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels sont nécessaires pour pouvoir recevoir des fonds. Si cette évaluation n'a pas été réalisée dans le passé, l'agence devra confirmer qu'elle est prête à entreprendre une telle évaluation qui sera mandatée avant l'attribution.

2.6 Attribution et calendrier

Il y a un budget de 8 000 000 USD dans le cadre du 2ème appel d'offres IRIS pour soutenir toutes les propositions retenues. La date limite de dépôt des offres est le 31 Août 2024, 23: 59 IST. Les offres retenues seront annoncées en novembre 2024 lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29).

2ème Appel d'offres IRIS - Calendrier

Annnonce de l'appel à **SIDS4** 27 Mai 2024

Préparation et des dépôts des offres
Webinaires d'information,
consultations ciblées par pays



Juin-Août 2024

Septembre-Octobre 2024



Évaluation et sélection des offres

Attribution des projets à la COP29



11-24 novembre 2024

Décembre 2024 - Mars 2025



Passation de marchés de projets

Mise en œuvre des projets



Janvier 2025-mars 2027

Janvier 2026-décembre 2027



Diffusion et apprentissage

2.7 Suivi, évaluation et formation

Pour reproduire et mettre à l'échelle des solutions visant à améliorer la résilience des infrastructures dans les PEID, les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel comporteront des engagements en matière de suivi, d'évaluation, de leçons apprises et de partage des connaissances.

Suivi et évaluation : Des engagements avec les principales parties prenantes et les agences concernées pour l'assurance de la qualité et la réaffirmation de l'alignement et de la complémentarité avec les principales priorités internationales, régionales et nationales pour la promotion d'infrastructures résilientes aux catastrophes et au climat seront pris. Les projets en cours de mise en œuvre rendront compte trimestriellement et annuellement des progrès programmatiques et financiers de toutes les activités conformément au cadre de résultats du projet.

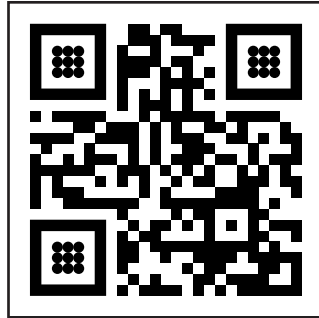
Apprentissage et partage des connaissances : Des séances régulières de documentation des leçons apprises par les pairs et de partage des connaissances seront organisées avec les principales parties prenantes. Les efforts de collaboration pour l'engagement avec un pool régional et mondial d'experts afin de faire progresser les connaissances et les enseignements tirés des projets seront facilités. La diffusion des produits du savoir par le biais de diverses plateformes et forums mondiaux et régionaux sera encouragée.

2.8 Critères de sélection

Conformément au modèle de proposition, les critères de sélection des offres se concentreront sur les paramètres suivants :

N°	Critères	Description	Pondération (%)	Exigences pour le dépôt des offres
	Approbation du gouvernement	Les agences gouvernementales doivent fournir une lettre d'approbation de l'autorité gouvernementale en charge des investissements dans les infrastructures et du ministère du secteur concerné (par exemple, ministère de l'Énergie, ministère des ressources en eau, etc.)	Les candidats ne remplissant pas ce critère ne seront pas pris en considération.	Lettre d'approbation de gouvernement
1	Qualification et capacité de l'organisation participante	L'organisation participante devra avoir une expérience avérée dans le thème/ secteur spécifique du projet proposé et une capacité de mise en œuvre adéquate dans les PEID proposés.	20	<ul style="list-style-type: none"> Expertise démontrée et experts du secteur / thème / pays (région) Profil de l'organisation & portefeuille
2	Conception du projet	La proposition doit inclure une analyse complète de la situation avec des données et des éléments crédibles qui illustrent l'argumentaire du projet proposé. Les buts, objectifs et livrables clés du projet doivent être bien définis conformément à l'approche et à la méthodologie.	40	<ul style="list-style-type: none"> Analyse de la situation Buts, objectifs, livrables clés

N°	Critères	Description	Pondération (%)	Exigences pour le dépôt des offres
		<p>La méthodologie doit être techniquement solide. L'égalité des sexes, le handicap et l'inclusion sociale devront être intégrés de manière appropriée dans la méthodologie de projet proposée.</p> <p>Un cadre de résultats détaillé sur les résultats du projet, les résultats avec des indicateurs mesurables et des mesures de contrôle de la qualité suffisantes devront être fournis. La proposition précisera comment les extraits et les résultats du projet aideront spécifiquement le(s)gouvernement (s) à répondre aux besoins identifiés de résilience des infrastructures.s</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Impacts prévus • Approche et méthodologie • Cadre de résultats <i>[Résultats, Extraits, Indicateurs, Moyens de vérification (MdV), Base de référence, Cibles</i>
3	Mise en œuvre du projet	<p>Les principales parties prenantes du projet sont identifiées et leurs rôles et responsabilités définis.</p> <p>L'allocation du budget et des ressources est saine et proportionnée aux résultats et activités prévus. Le budget est détaillé entre les activités/ extraits.</p> <p>Le plan de travail définit un délai approprié pour chaque activité en tenant compte des risques et des retards anticipés.</p>	30	<ul style="list-style-type: none"> • Principales parties prenantes • Rôles et responsabilités • Budget axé sur les résultats (par rapport aux extraits et aux activités) • Plan d'approvisionnement • Plan de travail (Diagramme de Gantt) • Plan de dotation en personnel • Gestion des risques • Risk Management
4	Alignement et complémentarité	<p>Le projet proposé doit démontrer qu'il est conforme aux engagements internationaux, aux cadres mondiaux, aux priorités régionales et nationales et à la vision à long terme</p> <p>pour des infrastructures résilientes aux catastrophes et au climat.</p> <p>Reportez-vous à la section 2.3.1 Critères généraux pour plus de détails.</p>	10	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques/ programmes / projets pertinents démontrant l'alignement et la complémentarité
		<p>Le plan de travail définit un délai approprié pour chaque activité en tenant compte des risques et des retards anticipés.</p>		



iris.cdri.world

Nous exprimons notre gratitude aux gouvernements de l'Inde, de l'Australie et du Royaume-Uni, ainsi qu'à l'Union européenne, pour leur soutien financier à IRIS par le biais du Fonds d'accélération de la résilience des infrastructures du CDRI.



Australian Government
Department of Foreign Affairs and Trade



सत्यमेव जयते



UK Government



Site Web de l'IRIS : <https://iris.cdri.world> | IRIS Email: iris@cdri.world

www.cdri.world [@cdri_world](https://twitter.com/cdri_world) [coalition-for-disaster-resilient-infrastructure](https://www.linkedin.com/company/coalition-for-disaster-resilient-infrastructure) [@cdri.world](https://www.facebook.com/cdri.world)